

DARU/DRU/SCOM/AL

Rabat, le 20 février 2017

Communiqué

Conformité de l'Office des Changes à la loi n°09-08

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 09-08, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, l'Office des Changes a lancé un vaste chantier pour mettre à niveau ses standards et procédures en vue de se conformer aux dispositions de ladite loi.

Ce chantier vient d'être couronné par l'obtention de l'accord favorable de la CNDP sur toutes les déclarations et demandes d'autorisations déposées par l'Office des Changes.

Ainsi, tous les traitements de données à caractère personnel effectués par l'Office des Changes ont été normalisés avec les dispositions de la loi 09-08, ce qui assure davantage de protection, de confidentialité et de sécurité des données personnelles des collaborateurs, des partenaires et des tiers de l'établissement.

Par cette démarche, l'Office des Changes vise à renforcer davantage son dispositif réglementaire et à consolider son Système de Management Intégré Qualité et Sécurité.